

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	PN120627, N°216309
Nom du support :	Paris Normandie Rouen
Département :	76
Date de parution :	22/09/2023
Objet :	Enquêtes publiques / Enquête publique
Parution :	603,80 € HT
Justificatif(s) papier(s) :	1,17 € HT
Montant TVA :	120,99 €
Total TTC :	725,96 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 19 Septembre 2023



Le Directeur

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

#### AVIS DE MISE A DISPOSITION

##### Relative à la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la COMMUNE de NEVILLE

Le public est informé de ce que, par délibération n° 230920-03, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre en date du 20 septembre 2023 a décidé de procéder à la mise à disposition pour concertation du dossier de Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NEVILLE.

La déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU de la Commune de NEVILLE porte sur le projet de la Clinique du Caux Littoral pour l'extension de l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), la construction d'une résidence services seniors intégrée à cet établissement et l'agrandissement du parking.

La mise à disposition du public pour la concertation se déroulera du lundi 2 octobre 2023 jusqu'au vendredi 3 novembre 2023 inclus.

Le dossier de déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU de la Commune de NEVILLE sera consultable par le public en Mairie de NEVILLE (située Rue de l'Eglise - 76 460 NEVILLE), aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

o Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,

o Les mercredis et samedis de 8h à 12h

et au siège de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre (sis 48 Bis, route de Veulettes à 76450 CANY-BARVILLE) aux jours et horaires d'ouverture habituels, à savoir :

o Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

o Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Un registre permettant de consigner ses observations sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures susvisés à la Mairie de NEVILLE et au siège de la Communauté de communes pendant toute la durée de la mise à disposition.

Les observations pourront également être formulées par écrit à l'adresse suivante : Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, 48 bis, Route de Veulettes - CS 40048 - 76 450 CANY-BARVILLE. Tout courrier devant être adressé au Président de la Communauté de Communes.

Le dossier sera également accessible en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition sur :

<https://cote-albatre.fr/news/intercom/mise-en-compatibilite-PLU-Neville>

Cet avis sera par ailleurs affiché en Mairie de NEVILLE et au siège de la Communauté de communes et publié sur le site Internet de la Communauté de Communes (à l'adresse susvisée).

À l'expiration du délai de mise à disposition, le Président de la Communauté de communes présentera le bilan de la mise à disposition dans une séance de Conseil Communautaire qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et les observations émises par le public.

La délibération susvisée fera l'objet d'un affichage d'un mois à la Mairie de NEVILLE et au siège de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

NORMANDIE CONSEIL MEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.